



Règlement du concours d'affiches pour la dixième édition du festival Mallemort Sens Dessus Dessous

1. Présentation

Le Festival de Mallemort Sens Dessus Dessous (MSDD) est **un festival pluridisciplinaire** au cœur de Mallemort-en-Provence (13), regroupant spectacles vivants, concerts, expositions artistiques, animations, marché des créateurs, démonstrations, accueillant à la fois des **artistes professionnels mais aussi amateurs et porté par des citoyens motivés** ! Il s'inclut cette année dans un événement intitulé « **La Grande Fête** » du 21 juin au 25 juin 2018, **incluant la fête de la musique, la fête de la Saint Jean et le festival MSDD**. Pour la dixième édition du festival, l'équipe organisatrice de la ville de Mallemort a souhaité proposer un appel à projet pour réaliser le visuel de l'événement, décliné ensuite sous forme d'affiches, flyers, et programmes ci-après dénommé le concours.

2. Organisation

Le concours est organisé par la commission culture de la ville de Mallemort de Provence ci-après dénommée l'organisateur.

3. Durée

Ce Concours se déroulera du 23 janvier 2018 au 13 Mars 2018 (23h59), selon les modalités prévues au présent règlement. L'organisateur se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce Concours en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

4. Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne sans aucune restriction autre que celle d'approuver le présent règlement (accord des parents pour mineurs). L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout projet pour lequel elle a des motifs raisonnables de croire qu'il porte atteinte à la propriété intellectuelle ou à tout autre droit d'un tiers ou tout projet présentant manifestement un caractère illégal ou immoral.

5. Participation

Pour la sélection, vous envoyez votre (ou vos) projet(s) par courrier électronique, à l'adresse : **contact@vivantmag.fr** en fichier JPEG basse résolution (2-3 Mo). L'original devra pouvoir permettre de réaliser (si sélectionné) des impressions de format A3 en hauteur ou homothétique.

Votre e-mail de participation doit inclure les mentions suivantes : nom, prénom, date de naissance, ville de résidence, adresse e-mail, numéro de téléphone, site web (si vous en avez un).

La participation doit être envoyée **avant le 13 mars 2018**. Un accusé de réception vous sera envoyé par mail. L'organisateur n'assume aucune responsabilité relative aux participations perdues, retardées ou endommagées et celles-ci seront considérées comme invalides.

Les écoles ou les groupes associatifs qui souhaitent participer devront sélectionner trois propositions maximum à présenter pour le concours.

6. Éléments devant impérativement figurer sur l'affiche :

- Nom : **La Grande Fête**
- Lieu: **Mallemort-de-Provence (13)**
- Informations texte :
 - **21 juin : Fête de la musique.**
 - **22 et 23 juin : Festival MSDD (10ème édition)**
 - **22 au 25 juin : Fête de la Saint Jean.**

- Descriptif de l'évènement:
 - **Spectacles, concerts, animations, expositions, marché des créateurs, manèges forains, restaurations et bars.**
- Contacts
 - Adadiff/Casi : 04 32 44 31 54 / 06 58 81 61 87
 - **Site Internet:** www.mallemortdeprovence.com,
 - **Facebook :** Mallemort de Provence Actus.

- ❖ **Laisser un espace disponible en bas pour 6 à 8 logos**
 - >> Le visuel doit être facilement identifiable, porteur de diversité et de surprises.
 - >> Le visuel sera en couleur et devra pouvoir se décliner sur les différents supports.

7. Sélection du gagnant :

Dans un premier temps, du 15 au 31 mars 2018 une exposition publique, en différents lieux de la ville (Médiathèque, Mairie , commerces de Mallemort, salle Danny ainsi que par les réseaux sociaux comme facebook) aura lieu. Le public aura la possibilité de voter, et permettra de sélectionner les cinq projets recueillant le plus de voix.

En parallèle la commission culture de Mallemort sélectionnera cinq projets le lundi 19 mars 2018.

Dans un deuxième temps, les dix projets ainsi retenus (au maximum), seront présentés lors d'une réunion publique, avec la présence des lauréats retenus qui le peuvent, le lundi 09 Avril 2018 où un vote permettra de désigner le gagnant. Ce dernier sera avisé directement par mail et/ou par appel téléphonique. Le projet gagnant sera publié sur le site www.mallemortdeprovence.com.

8. Récompenses

Le vainqueur bénéficiera de deux abonnements gratuits pour la saison culturelle 2018/2019 de la salle Danny, et les 2eme et 3eme recevront un abonnement gratuit pour la saison 2018/2019 de l'espace Dany.

9. Propriété intellectuelle

En soumettant votre graphisme, vous reconnaissez que celui-ci est totalement de votre conception et qu'il ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'une contrefaçon dont vous êtes l'auteur, vous en assumerez la totale responsabilité.

L'organisateur est libre d'utiliser autant qu'elle le désire votre affiche ou des extraits de celle-ci pour son site web ou pour diverses communications. Votre nom sera mentionné sur chaque reproduction et la ville s'engage, dans la mesure des limites techniques, à faire référence à votre site web. Vous pourrez aussi nous fournir un affichage publicitaire pour mettre à disposition lors de notre évènement.

10. Reproduction des œuvres-Cession des droits.

A l'issue du concours, les candidats autorisent sans contrepartie, l'organisateur à reproduire sur tout support, tout ou partie de leur projet, dans le cadre de sa communication et ce pour toute la durée légale de protection des droits patrimoniaux.

11. Acceptation du règlement :

La participation au concours suppose de fait l'acceptation totale du présent règlement qui sera disponible en mairie sur simple demande. Il sera publié sur les sites Internet de la Ville.